

**DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMENAGEMENT**

SEAFEL_AF_23-1

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
MODIFIANT LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L. 121-1, L. 121-8, L. 121-9, R. 121-7, R. 121-8, R. 121-9 et R 121-18 ;

Vu l'arrêté du président du Conseil général en date du 12 juin 2009 constituant la commission, modifié par les arrêtés en date des 12 août 2014, 23 octobre 2015 et 18 décembre 2020 ;

Sur la proposition de M. le directeur général des services ;

ARRÊTE:

Article 1^{er}

L'arrêté du 18 décembre 2020 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement foncier est abrogé.

Article 2

La commission départementale d'aménagement foncier du Morbihan est composée comme suit :

Présidence

Titulaire : Mme Camille HANROT-LORE
Suppléant : M. Gérard BAVOUZET

En qualité de conseillers départementaux

Titulaires : Mme Marie-Christine LE QUER, M. Alain GUIHARD, Mme Dominique GUEGAN
et Mme Rozenn METAYER
Suppléants : Mme Françoise BALLESTER, M. Fabrice ROBELET, M. Benoit QUERO et M. Boris LEMAIRE

En qualité de maires de communes rurales

Titulaires : M. Alain de CHABANNES, maire de Bohal
M. Jean-Louis LE MASLE, maire d'Inguiniel
Suppléants : M. Noël PAUL, maire d'Ambon
M. Daniel LORAND, maire-adjoint de Bréhan

En qualité de personnes qualifiées

M. Xavier DOMANIECKI Directeur des routes et de l'aménagement – Département du Morbihan
 Mme Solenn BRIANT Responsable du service eau, aménagement foncier et espaces littoraux
 Direction des routes et de l'aménagement – Département du Morbihan
 M. Franck DANIEL Chargé de mission au service eau, aménagement foncier et espaces littoraux
 Direction des routes et de l'aménagement – Département du Morbihan
 M. Pierre MENAGE Directeur de l'aménagement – Morbihan Habitat
 Mme Caroline LE CORVEC Responsable de la division de la fiscalité des particuliers et affaires foncières
 Direction des finances publiques du Morbihan
 Mme Laurence CHAUVET Cheffe de l'unité foncier et paysages
 Direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan

M. le président de la chambre d'agriculture du Morbihan, ou M. Alain GUIHARD, désigné pour le représenter le cas échéant parmi les membres de la chambre d'agriculture

En qualité de représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles représentatives au niveau national

M. le Président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, ou son représentant
 M. le Président de l'organisation syndicale des "Jeunes agriculteurs" du Morbihan, ou son représentant

En qualité de représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles représentatives au niveau départemental

M. le Président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, ou son représentant
 M. le Président de l'organisation syndicale des "Jeunes agriculteurs" du Morbihan, ou son représentant
 M. le Président de la confédération paysanne du Morbihan, ou son représentant
 M. le Président de la coordination rurale du Morbihan, ou son représentant

M. le Président de la chambre départementale des notaires, ou son représentant

En qualité de propriétaires bailleurs

Titulaires : M. Gaëtan de LANGLAIS – Cohanno Kozh – Surzur
 M. Roger de LA BOUILLERIE – Le Brossais – Saint-Gravé
 Suppléants : M. Henri de CHAVAGNAC – Kercado – Carnac
 M. Loïc ROUSSEAU – Trébrat – Saint-Avé

En qualité de propriétaires exploitants

Titulaires : M. Jean-Marc PEDRO – Kerveno – Neulliac
 M. Serge BELZ – 3 Keralbry – Crach
 Suppléants : M. Thierry COURTOIS – La Grée – Saint-Avé
 M. Pascal ELIE – Le Bos – Mohon

En qualité d'exploitants preneurs

Titulaires : M. Bertrand GUIQUERRO – 5 rue des Chevaliers – Saint Jean – Questembert
 Mme Martine DRÉNO – Kerbiaiso – Péaule
 Suppléants : M. Jean-Marc LE PENUIZIC – Kerizan – Péaule
 M. Noël MAHUAS – Kervihan – Grand-Champ

En qualité de représentants d'associations agréées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages

- Fédération départementale des chasseurs du Morbihan
- Titulaire : M. Maurice JOUBAUD, président
- Suppléant : M. Jean-Luc MORVAN – La Motte Treulliec – Bignan

- Eaux et rivières de Bretagne
Titulaire : M. François ROCHE – 10 rue Bieset – Leuléac – Loyat
Suppléant : M. Jean-Pierre ALLOT – Keruisseau – Pont-Scorff

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Affiché le

ID : 056-225600014-20230127-SEAFEL_AF_23_1-AR

Article 3

Si la commission départementale d'aménagement foncier est amenée à se prononcer dans le cadre de la procédure prévue à l'article L. 121-9 du code rural et de la pêche maritime, elle sera complétée par :

Le président du centre national de la propriété forestière, ou son représentant

Un représentant de l'office national des forêts

Le président du syndicat départemental des propriétaires forestiers sylviculteurs, ou son représentant

En qualité de propriétaires forestiers

Titulaires : M. Philippe de MONTFORT – La Grouays – Pleucadeuc
M. Stéphane du PONTAVICE – Les Forges des Salles – Perret (22)
Suppléant : M. Henry de LANTIVY – Meudon – Vannes

En qualité de maires ou délégués communaux représentant les communes propriétaires de forêts relevant du régime forestier

Titulaires : M. Gilles MADEC, maire-adjoint de Saint-Pierre-Quiberon
Mme Carole LE YAOUANQ, maire de Lignol
Suppléants : Mme Françoise GUILLERM, maire de Langonnet
M. Charles BOULOUARD, maire de Melrand

Article 4

Un agent du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux du département est chargé du secrétariat de la commission.

Article 5

La commission a son siège à l'Hôtel du département.

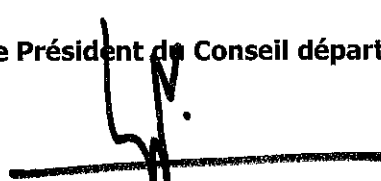
Article 6

Le directeur général des services départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Morbihan.

VANNES, le

27 JAN. 2023

Le Président du Conseil départemental,


David LAPPARTIENT